

Février 1871 : souvenirs personnels et intimes [fin]

Autor(en): **Sandoz, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 11

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

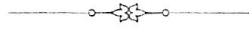
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Je suis heureux de ne pas connaître, dans la Suisse romande, des accidents de quelque gravité occasionnés par excès de zèle, par oubli ou par bêtise de samaritains peu expérimentés, mais je voudrais avoir remis en mémoire à tous les samaritains, à toutes les samaritaines, que celui

qui ne fait rien, oublie, que celui qui n'avance pas, recule, et que les exercices, les répétitions, le travail, peuvent seuls les maintenir à la hauteur de leur noble tâche, et leur permettre d'être et de rester de vrais, de bons samaritains.

D^r M^l.



Février 1871

Souvenirs personnels et intimes

(Fin)

Nous en étions au quatrième jour de l'entrée, au samedi. Les troupes suisses d'occupation avaient pu rejoindre leurs cantonnements, et leur service singulièrement déchargé leur permettait de jouir d'un repos bien gagné. Aussi, le dimanche nous trouva réunis au grand complet, avec notre bataillon valaisan n° 53, la batterie 22 de Vaud et quelques officiers de l'état-major. Le repas de midi fut intéressant et gai. La conversation roula sur le séjour de nos officiers en pays étranger, sur les cours pontificales et royales de Rome et de Naples. La musique du bataillon jouait sous la vérandah. Il était bien permis de se réjouir, de fêter le retour de la paix, après les tribulations des jours précédents.

Sur la demande de notre chère mère, l'aumônier du bataillon voulut bien ne pas laisser se terminer cette journée sans avoir célébré un culte d'actions de grâce pour les délivrances qui venaient de nous être accordées. A cinq heures après midi, le grand salon réunissait dans une même pensée tous les officiers présents, la famille et les domestiques de la maison, au grand complet, et là, M. le chanoine Beck, prenant pour sujet de son discours: «*Le dévouement*», sut tirer de ce texte, une vibrante allocution de circonstance, qui impressionna

fortement ceux qui eurent le privilège de l'écouter.

Inutile de dire qu'à ce moment-là, si le passage des troupes était à peu près terminé, il n'en restait pas moins des détachements de mobiles qui occupaient le temple paroissial, un bon nombre de malades à l'ambulance, ainsi que de nombreux débris du train auxiliaire.

Nos trente-cinq mobiles des Charentes nous avaient quittés la veille, ainsi que le sergent Amédée Tijoux, notre ami, qui les commandait. Ils s'étaient complètement refaits pendant ces trois journées passées ici. L'aumônier valaisan les félicitait. «*Mais, mes amis, je ne vous reconnais plus, vous êtes superbes!*» Parvenus, à l'entrée de la ville de Neuchâtel, aux Poudrières du quartier de St-Nicolas, une jeune fillette les voyant passer, leur dit: «*Mais entrez donc, mes parents vous recevront très bien, venez!*» Cette favorable aubaine, vite acceptée, fit que ces internés devinrent, après avoir été les nôtres, les hôtes de M. Mérian, ingénieur, encore vivant, qui les a reçus et peut en parler pertinemment.

De Neuchâtel, ce détachement fut envoyé et interné à Ennenda, près Glaris, où il demeura pendant près de six se-

maines, logé dans les dépendances d'une grande fabrique de cotonnades imprimées. Le propriétaire était lui-même commandant de place de cet endroit. Après avoir fait connaissance du sergent, il se l'adjoignit comme secrétaire et l'introduisit dans sa famille. La troupe était placée sous la discipline militaire suisse, avec trois appels par jour et interdiction absolue de sortir sans permission des limites fixées pour le cantonnement.

Le 8 février, la batterie 22 de Vaud, était rappelée et nous quittait. A son tour, le bataillon valaisan n° 53 prenait le même chemin, deux jours plus tard, le 10 du même mois, par S^{te}-Croix et Yverdon, d'où il devait être embarqué et reconduit par train jusqu'à Martigny, son lieu de rassemblement.

Nos autorités communales conscientes du danger qui résultait nécessairement des épidémies apportées par cette agglomération de soldats épuisés, avaient pris de sérieuses mesures de désinfection. Un cas de variole noire, la vraie, avait atteint un habitant du village, qui y succomba rapidement et fut enterré de suite..... Ce fut le seul; et, chose remarquable, des trente-deux dames qui s'occupaient de l'ambulance et y donnaient leurs soins constamment, comme aussi d'autres personnes qui y faisaient de fréquentes visites, aucune ne se trouva contaminée. Je fais une légère erreur, une de ces demoiselles, encore vivante, et en bonne santé, prit légèrement la petite vérole, sans cependant en conserver les marques.

Par contre, dans les troupes suisses, un capitaine d'état-major, M. Aviola, atteint de cette terrible maladie, tomba gravement malade une fois de retour chez lui à Aigle, et on eut beaucoup de peine à le sauver.

Nous pensions en être quittes avec les troupes à loger, quand nous apprîmes vers

le 22 mars, qu'on se préparait à nous envoyer un bataillon lucernois, cantonné aux Verrières pour garder la frontière, non plus contre une armée, mais contre la peste bovine, qui régnait dans le bétail à cornes sur le territoire français et dans le troupeau qui avait suivi l'armée pour son ravitaillement.

Nos agriculteurs, craignant la contagion, protestèrent énergiquement et leurs réclamations obtinrent satisfaction. Mais, dès le lendemain, un autre bataillon suisse n° 34 de Zurich, nous arrivait dans l'après-midi venant d'Orbe et des villages environnants. La marche avait été longue et pénible et par surcroît, l'ordre nous était venu de ne rien donner d'autre que le logement à cette troupe très fatiguée. Nous ne tinmes évidemment aucun compte de cette absurde recommandation. On nous assura, je ne sais si cela est exact, que des hommes de ce bataillon avaient formulé des plaintes dans la presse zurichoise, et que c'était en punition de ce manquement à la discipline qu'on avait retenu si longtemps ce bataillon sous les armes. Un des officiers, capitaine Lätsch, du 2^e chasseurs, déjà très malade, dut se mettre au lit en arrivant, et ne se nourrit que de lait et d'œufs crus pendant les journées suivantes, ce qui ne l'empêcha pas de se trouver à la tête de sa compagnie au moment du départ. Il mourut le 26 mai, chez lui, à Wald, près Rapperschwyl, à l'âge de 33 ans, emporté, malgré sa robuste constitution, par une phtisie du larynx.

Je ne voudrais pas terminer ce récit, sans avoir relevé hautement un fait tout à l'honneur du soldat français. Dans cette immense cohue de troupes, au sein de cette débandade d'où la discipline militaire était à peu près absente, chez ces soldats désarmés, libres de se conduire comme bon leur semblait, chez ces convoyeurs du train auxiliaire, je n'ai eu l'occasion de

constater qu'un seul cas d'ivresse. C'était un artilleur qui titubait sur la route. Cela n'alla pas long. Juste à cet instant un superbe officier de cavalerie, suivi de cinq gendarmes à cheval, arrivait. Il vit bien vite de quoi il s'agissait et sur un simple petit signe qu'il fit, deux des gendarmes se détachèrent, empoignèrent le malheureux et le conduisirent en lieu sûr.

Au reste, quand, avec de la soupe chaude, on offrait du vin blanc à ces soldats, ils se méfiaient et leur première question était : « Est-ce de la liqueur ? » Ils acceptaient volontiers le vin, mais pas d'alcool concentré, qu'au reste, on s'abstenait de leur présenter.

Les anecdotes que l'on aurait à raconter sont en grand nombre, tantôt amusantes, le plus souvent tristes et navrantes.

Par exemple, cet Africain, grand et vigoureux, d'une quarantaine d'années, dans son costume bleu, à parement jaune vif de « zéphir », que nous trouvâmes un matin sur la route, comme s'il allait à la parade. C'était un Alsacien, à la barbe rousse, en pointe, le bonnet rouge (la chechia) à la renverse, donnait à son mâle visage un aspect bien caractéristique et très original. Trois magnifiques peaux de mouton d'une blancheur éblouissante étaient enroulées sur son sac, et il avait remplacé par un bâton l'arme qu'il avait dû déposer avec chagrin à la frontière. Comme nous le questionnions, il nous dit :

— Moi, je vais dans mon pays.

— Et, où est-il votre pays ?

— Mon pays, c'est l'Afrique.

Quel contraste ! Lui, vieux militaire, bronzé par le soleil africain, sans une tache de boue sur son uniforme, ses guêtres blanches immaculées, perdu au milieu d'un groupe de misérables loqueteux, les vêtements sales, les pieds entourés de lambeaux d'étoffes. C'était à croire que l'on rêvait.

Autre anecdote que celle de ce cavalier, parvenu à Travers, et là obligé d'abandonner son cher cheval, le fidèle compagnon de sa vie militaire, ne peut pas se résoudre à le voir passer en mains étrangères, lui fait une dernière caresse, sort son revolver, et lui loge une balle dans la tête, qui l'étend raide mort à ses pieds.

Un grand nombre de chevaux périrent le long des routes, de faim, d'inanition, et durent être encrottés dans les tranchées creusées à une bonne distance des villages voisins. Nous en eûmes vingt-huit, rien que pour ce qui nous concerne.

On a évalué à 56 mille hommes et 8 mille chevaux le nombre des troupes qui entrèrent en Suisse par les Verrières et passèrent par le Val-de-Travers, à environ 26 mille hommes et 3 mille chevaux, ceux qui, depuis les forts de Joux prirent la route de S^{te}-Croix pour descendre de là sur Yverdon, et celle de Jougne pour atteindre Vallorbes ; enfin, quelques mille encore, parvinrent, après de grandes difficultés et des fatigues, à se frayer un passage sur les routes du haut Jura français, sans pénétrer en Suisse.

Pendant bien des semaines, nos routes défoncées par les passages d'artillerie furent presque impraticables à des voitures sur ressort, à moins que celles-ci ne marchent que très lentement.

Le dernier des hospitalisés français mourut ici, le 22 mars et fut enterré le 24 dito. C'était un grand et fort gaillard, artilleur de la Meurthe, âgé de 24 ans, que sa vieille mère désolée vint accompagner à sa dernière demeure. Il repose avec ses camarades dans notre cimetière, à l'ombre du chœur de notre vieille église.

Epilogue : Après ces graves événements, chacun avait petit à petit, repris sa vie habituelle et il pouvait sembler que la coupe avait été suffisamment remplie pour qu'une

fois bue, nous puissions jouir d'un repos bien gagné. Il n'en fut pas ainsi, et un autre grand malheur nous attendait.

Vers le milieu de mars, notre chère mère tomba malade. C'était la conséquence des émotions et des fatigues subies pendant le mois précédent. Une consultation eut lieu entre le médecin zurichois du bataillon 34 et notre médecin attitré, qui donna de l'espoir. Ce ne fut pas de longue durée. Notre vénérable mère mourut le 28 mars, à 7 heures du matin, à l'âge de 62 ans, emportée par une fluxion de poitrine qui s'était déclarée dans les derniers jours. Elle repose en paix; sa tombe est sur la même lignée que celles des soldats de Bourbaki.

Dieu, dans sa miséricorde, les a reçus dans son saint Paradis!

LOUIS MAULER.

Môtiers-Travers, mars 1907.

Noms des Français décédés à Môtiers

- 1° CASTEX, Jean-Baptiste, mort le 7 février, de Bascous, canton de Cauze, Gers, 4^e régiment d'infanterie de marine.
- 2° BONYSON, Jean-Baptiste, mort le 10 février, de Meyssac, Corrèze, 67^e de ligne, 33^e régiment de marche.
- 3° HOSANNAU, Edmond, mort le 10 février, fourrier au 61^e bataillon, chasseur.
- 4° FRANCON, Jean-Germain, mort le 13 février, de St-Georges, Puy-de-Dôme, garde mobile.
- 5° CABROL, Jean, mort le 14 février, de St-Amand, Tarn, né en 1847, garde national, mobilisé.
- 6° MORELL, Ernest, mort le 1^{er} mars, de Melay, canton de Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne, artilleur, né en 1850, décédés à l'ambulance.

Transportés en mars de la maison d'école, et morts chez des particuliers:

- 7° MEUNIER, Jean-Marie, de Nandaz, canton de Charlieu, Loire, garde mobile.
- 8° COURCHET, Tropez-Victor-Félicien, de la Môle, canton de St-Tropez, Var, garde mobile.
- 9° GUGU, Charles, de Vudewylle, Meurthe, né en 1847, artilleur, mort le 22 mars.

Une pensée à février 1871

Le présent écrit, trouvé dans la salle de la 1^{re} classe du Collège de Môtiers, est encore affiché maintenant dans les écoles.

95,000 Français déposent leurs armes devant les troupes suisses, à la frontière, les 1^{er}, 2 et 3 février.

Ces salles d'école qui servaient déjà de casernes à nos soldats, sont alors transformées en ambulance.

216 soldats malades, faisant partie de l'armée du général Bourbaki, sont soignés dans la maison d'école de Môtiers.

Plusieurs dames et demoiselles de cette localité, pénétrées d'une charité que rien ne rebute, s'efforcent de soulager les maux de ces malheureux. Dieu bénit leur dévouement, car beaucoup de Français recouvrèrent la santé; neuf malades succombèrent, mais le « *Verre d'eau* » avait adouci leurs souffrances!

Puisse notre peuple imiter toujours l'exemple de ces personnes charitables, car la nation où fleurit la charité, jointe à la justice, ne périra j'amaï!

ALFRED SANDOZ,
instituteur.